

DOCUMENTS COMPOSANT LE SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DES DEUX VALLÉES

RAPPORT DE PRÉSENTATION

Pièce n°1.1 : Diagnostic

Pièce n°1.2 : Etat initial de l'environnement

Pièce n°1.3 : Explications des choix et incidences sur l'environnement

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Pièce n°2

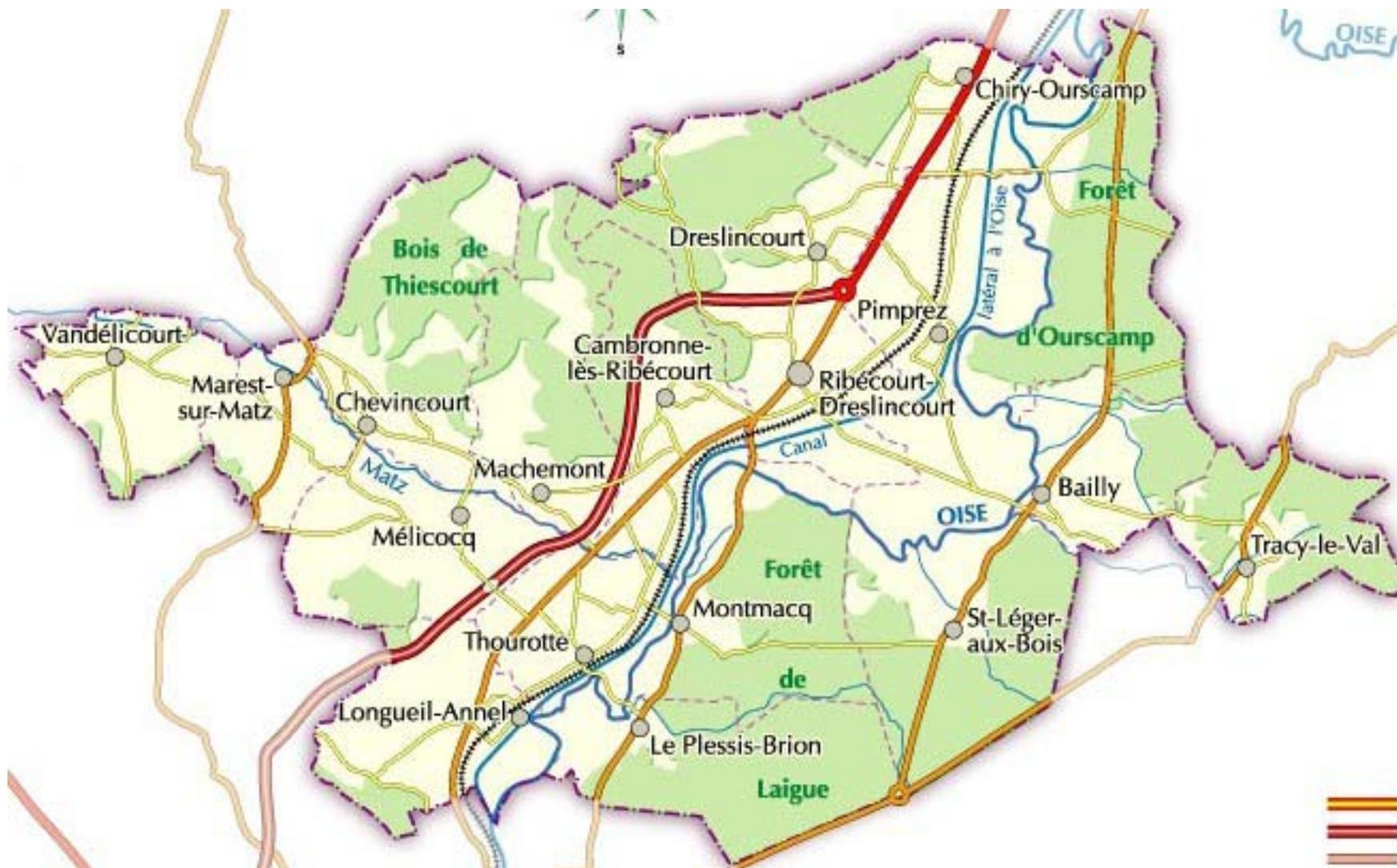
DOCUMENT D'ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Pièce n°3

PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sommaire

Introduction	4
L'objet et la portée du PADD	
Les textes applicables	
Première partie : Les Deux-Vallées aujourd'hui	6
Les grands enjeux du territoire	7
Un territoire sous contraintes	10
Des potentiels à valoriser	12
<i>La stratégie de développement</i>	15
Seconde partie : Les Deux-Vallées demain	16
Un développement à stimuler	17
Un développement à maîtriser	19
Un développement à organiser	22
<i>Les objectifs quantitatifs du SCOT</i>	23
Troisième partie : Les moyens d'action des Deux-Vallées	24
Les espaces à préserver	25
Les activités économiques	29
Le logement	31
Les services	34
Les infrastructures	35
Les transports et les déplacements	38
Les localisations stratégiques du développement	39
Conclusion : Un espace qui s'affirme	39



Compiègne

Introduction

L'objet et la portée du PADD

Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable du SCOT représente au plan formel la plus importante innovation introduite par la Loi N° 2000-1208 du 13 décembre 2000, publiée au Journal Officiel du 14 décembre 2000, dite « **Solidarités et Renouvellement Urbains – S.R.U.** ».

Le P.A.D.D. est le document-pivot du SCOT : il présente le projet partagé par les collectivités pour l'aménagement, le développement économique et social et la protection de l'environnement de leur territoire. Il s'agit d'un document « politique » qui exprime les objectifs stratégiques retenus.

Les textes applicables

L'article L. 122-1 de la Loi S.R.U. intégrée dans le Code de l'Urbanisme dispose en effet que :

« Les schémas de cohérence (...) présentent le projet d'aménagement et de développement durable retenu, qui fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement des véhicules et de régulation du trafic automobile.

« Pour mettre en œuvre le projet d'aménagement et de développement durable retenu, ils fixent, (...), les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés et déterminent les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels et agricoles ou forestiers. »

Le présent P.A.D.D. doit donc être conçu comme un **document stratégique**, de portée générale, qui exprime des objectifs de l'action publique en matière d'aménagement et de développement, qui expose la méthode utilisée pour fixer ces objectifs, dont le détail et, le cas échéant, la localisation et les phases de réalisation, sont déterminées par le **Document d'Orientations Générales** qui en constitue le prolongement immédiat et qui est opposable aux tiers.

De surcroît, la cohérence entre documents sectoriels, qui est un des objectifs du SCOT, doit être appliquée au SCOT lui-même et à son élaboration : **la cohérence entre le diagnostic, l'état initial de l'environnement, le P.A.D.D. et le Document d'Orientations Générales** constitue un élément essentiel de l'élaboration, mais également de l'effectivité du SCOT comme document d'urbanisme et le P.A.D.D. doit être conçu dans cette optique : à partir des enjeux du diagnostic et de l'état initial de l'environnement, il formule le programme du territoire et définit ses axes de développement.

Dans ce cadre, il faut noter, enfin, que le schéma de cohérence territoriale et son P.A.D.D. respectent le **principe de subsidiarité**: le SCOT ne définit que les grandes orientations et laisse une grande liberté aux communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

C'est dans cet esprit qu'a été élaboré le P.A.D.D. du SCOT des Deux Vallées, à la suite, notamment du travail réalisé dans plusieurs ateliers par les élus communautaires, au cours desquels le scénario qui constitue la base du plan et les objectifs qui en sont le corollaire, ont été validés.

Première partie

Les Deux-Vallées aujourd'hui

Les grands enjeux du territoire

Enjeu économique :

Les Deux Vallées apparaissent d'abord comme un secteur largement industriel où la proportion d'emplois liés aux grandes entreprises industrielles est très importante.

L'agriculture ne concerne qu'une centaine d'emplois sur les Deux Vallées.

Mais au sein de cette structure économique

- Les emplois ouvriers déclinent rapidement
- Les activités tertiaires augmentent fortement

Il y a donc un double mouvement d'adaptation industrielle (contrairement à d'autres secteurs, la CC2V qui a connu dans le passé une décroissance d'emplois importante, connaît plutôt un « palier » dans ce domaine) et de diversification des emplois particulièrement vivace.

Cette structure se retrouve dans le revenu moyen qui ne manifeste pas de différence globale avec la moyenne régionale, avec une structure interne plutôt équilibrée.

La CC2V fait face, dans un contexte de maintien d'un pôle industriel fort, à une mutation économique rapide avec une montée en puissance des activités tertiaires. Cette mutation s'accompagne d'un accroissement non négligeable du chômage, limité cependant par la permanence de grandes entreprises toujours présentes. Si la performance et la compétitivité de ces entreprises apparaissent élevées, leur autonomie (degré de détention par des intérêts locaux) et leur rayonnement (degré de détention d'entreprises extérieures) sont faibles, ce qui implique un tissu de PME/TPE liées à ces entreprises relativement peu important en tout les cas peu lisible.

L'enjeu de la réussite de la mutation en cours réside sans doute dans le développement d'un tissu de sous-traitants industriels et de service, et dans le commerce et les activités d'aides à la personne.

Par ailleurs les habitants sont de plus en plus nombreux à travailler au sud du territoire. Ce phénomène, conjugué à l'amélioration croissante des infrastructures et à la tendance de l'économie à devenir une économie de flux, provoque un accroissement du trafic avec ses inconvénients : saturation du réseau routier aux heures de pointes, temps passé et coûts des déplacements pour les salariés, pollutions et nuisances.

L'enjeu économique pour les Deux Vallées est celui de la **capacité du territoire à moyen terme à enrichir son tissu économique** pour faire face aux mutations économiques que sa situation rend inéluctables et qui, au-delà du risque sur l'emploi industriel, concernent surtout une perméabilité croissante des Deux Vallées vis-à-vis de son environnement proche.

Cette perméabilité peut aboutir à une " aspiration " des emplois par des territoires extérieurs, mais elle peut également aboutir à l'affirmation des Deux Vallées comme un pôle économique plus structuré et mieux identifié dans certains secteurs (commerce, services à la personne, services aux entreprises, sous-traitants industriels, etc...), permettant également de rapprocher les emplois des lieux de résidences.

Enjeu démographique.

La population des Deux Vallées est jeune par rapport à la moyenne nationale, comme c'est le cas en règle générale en Picardie. Cependant, la fécondité baisse rapidement et menace de ne pas être suffisante pour étaler les effets d'un solde migratoire négatif. La prolongation des tendances antérieures conduit au déclin démographique qui serait dévastateur à terme pour ce qui concerne la capacité du territoire à évoluer.

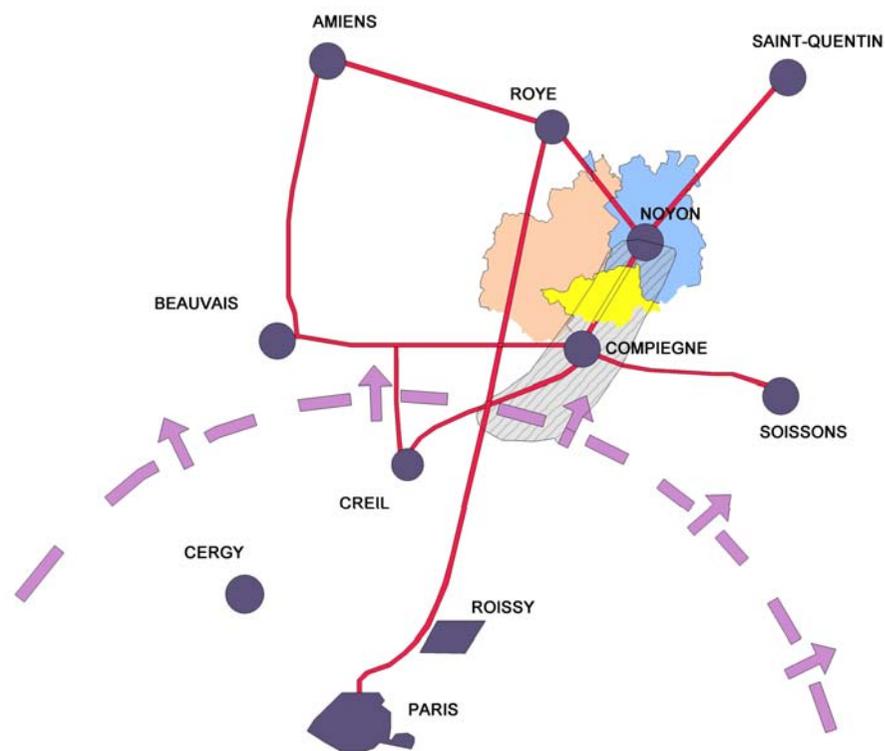
L'évolution de la population, puisque de toute évidence la fécondité ne dépend pas de critères locaux, réside dans le solde migratoire, c'est à dire l'attractivité résidentielle, économique et du cadre de vie des Deux Vallées.

Le vieillissement de la population dû à l'allongement de la durée de la vie dans les Deux Vallées, comme ailleurs, est inéluctable et de très grande ampleur. Il posera à terme de redoutables problèmes de services à la population (logement, transport, aides, etc...)

Compte tenu de la structure par âges de la population, le seul remède à une diminution de la part des actifs, et donc à la paupérisation rampante du territoire, est l'arrivée de jeunes actifs extérieurs, ce qui pose la question de **l'attractivité du territoire**, laquelle est un phénomène global : économique, mais également résidentielle et liée au cadre de vie, à l'environnement, au dynamisme local, à l'image projetée par le territoire vers l'extérieur...

Enjeux d'ordre régional et supra-régional.

L'évolution récente a également été marquée par une **pression foncière** limitée, mais en expansion, notamment sur le plateau nord du territoire, facilitée par le développement des infrastructures routières, et en provenance du compiégnois agissant en l'occurrence comme un



" relais filtrant " de l'agglomération parisienne.

Il serait facile de supposer que la perspective d'une forte demande résidentielle provenant, via le compiégnais, de l'Île-de-France, serait de nature à régler le problème de l'attractivité du territoire et qu'en conséquence la simple situation géographique de la communauté de communes est de nature à éviter tout effort spécifique.

Mais la pression résidentielle, outre qu'elle se traduit d'abord par une cherté foncière et immobilière, conduit surtout à une absence de mixité fonctionnelle, voire à des phénomènes de " péri-urbanisation " ou de " banlieurisation " susceptibles d'affecter gravement l'équilibre du territoire. Les actifs s'installant sur le territoire, qui en l'espèce, constituerait la " nouvelle frontière " de l'urbanisation francilienne, seront spontanément ceux qui sont à la recherche des fonciers les moins chers, ce qui se traduirait par un risque et un coût social important, aggravé par la perspective de voir le territoire n'être plus qu'une zone résidentielle sans emplois, ce que la régression récente du taux d'emplois semble annoncer.

Enjeux d'organisation du territoire

La production de logements des années récentes a été limitée (50 logements par an) et a servi à répondre aux besoins liés au phénomène de desserrement c'est à dire à la diminution de la taille des ménages. Une poursuite de ce mouvement nécessitera des besoins importants.

Par ailleurs on constate une insuffisance du parc locatif social, liée au fait que les prix augmentent et que les ménages éprouvent plus de difficulté à accéder à la propriété. Une augmentation du rythme de construction est prévisible du fait de la pression foncière croissante. Elle est par ailleurs nécessaire pour diversifier l'offre, faciliter les parcours résidentiels et améliorer l'offre locative

Face à ces besoins, les communes se sont dotées de documents d'urbanisme et ont identifié des potentialités de construction, qui restent limitées par les contraintes environnementales et de paysage, et par la nécessité de préserver l'espace agricole.

La hausse des prix fonciers suit un mouvement national. La pression foncière issue de la demande croissante de nouveaux arrivants est encore faible mais nécessite, au-delà des documents d'urbanisme, une anticipation et la mise en place d'une stratégie et d'outils de maîtrise des terrains constructibles.

L'enjeu pour le territoire est qualitatif : comment **maintenir la qualité du cadre de vie et de l'environnement** face à cette pression ?

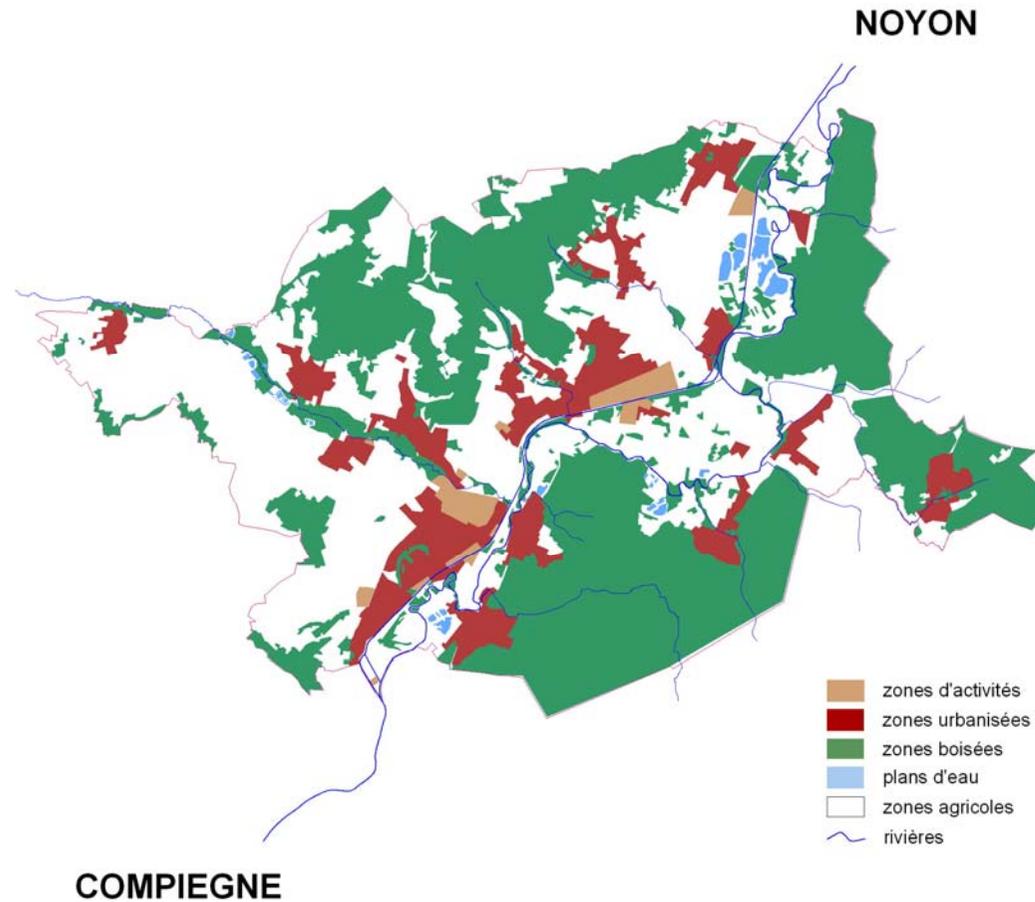
Un territoire sous contraintes

Contraintes spatiales

Le territoire est de dimension relativement restreinte, de 114 Km². Il est largement occupé par des espaces boisés, ne laissant à l'agriculture et à l'urbanisation que les vallées de l'Oise et du Matz.

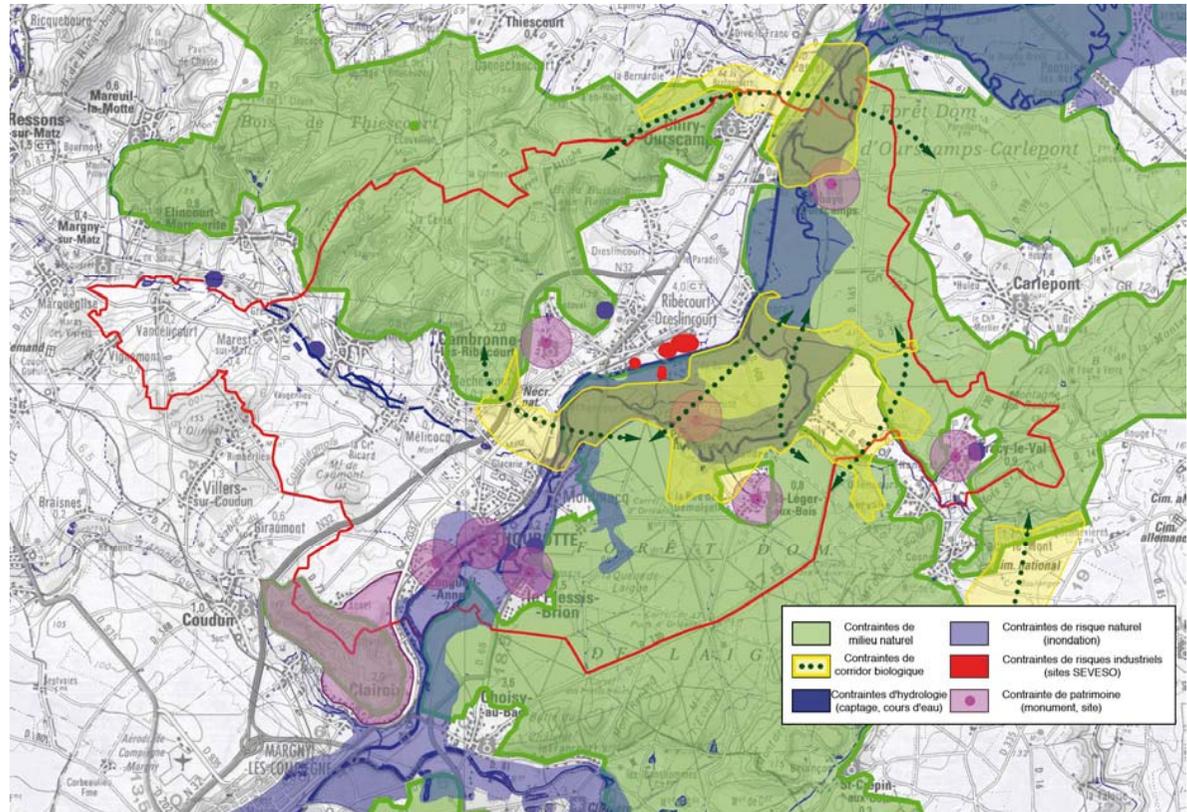
La répartition de l'occupation du sol est la suivante:

Terrains agricoles	33.7%
Espaces boisés	49%
Rivières et plans d'eau	2.1%
Zones urbaines	13,3 %
Zones d'activités	1.7%
Infrastructures	2.2%



Enjeux environnementaux

- Milieu naturel : ZNIEFF, ZICO, ZPS, NATURA 2000, corridors biologiques, espaces naturels sensibles : les espaces naturels à protéger recouvrent largement les espaces boisés mais des contraintes existent aussi sur les espaces agricoles en particulier du fait de corridors biologiques à préserver.
- Hydrologie :
 La qualité de la ressource en eau potable est assurée par l'importance du couvert forestier mais les captages doivent être protégés.
 La quantité globale de la ressource en eau sur le territoire n'est pas un facteur limitant de l'urbanisation résidentielle. Toutefois pour sécuriser l'approvisionnement, de nouveaux captages et des interconnexions de réseaux pourront être nécessaires en fonction de l'évolution de l'urbanisation et des projets d'aménagements.
- Risques naturels : La vallée de l'Oise est largement occupée par une zone inondable.
- Patrimoine : Monuments historiques et site inscrit du Mont Ganelon.
- Risques technologiques : Les périmètres de protection créent des contraintes dans le secteur de Ribécourt.



Des potentiels à valoriser

Un cadre de vie agréable

Les deux vallées se caractérisent par une variété de paysages de qualité: coteaux, fonds de vallées industriels, fonds de vallées humide, vallées agricoles, forêts.

Les forêts de Laigue et d'Ourscamp - Carlepont, le massif de Thiescourt, le Mont Ganelon, sont des lieux de détente attractifs. Les villages ont gardé un patrimoine bâti le plus souvent de qualité. Le canal est un élément du patrimoine local.

Le développement urbain n'a pas eu les effets négatifs constatés dans les agglomérations en fort développement : uniformité des lotissements, encombrement de la circulation, entrées de villes sans organisation.



La vie dans les Deux Vallées bénéficie d'un tissu social assez équilibré sans phénomène de ségrégation sociale ou d'insécurité grave.

Les services de proximité sont présents et bien répartis et complétés pour les services plus rares, commerciaux, culturels et sportifs, par la présence devenue proche des villes de Noyon et Compiègne.

Les transports publics par bus et TER (train express régional) qui desservent le territoire vont être prochainement complétés par un système de transport à la demande.

La proximité de Compiègne et de l'Ile-de-France

La région Ile de France, comme toutes les métropoles européennes, croit en nombre de logements et en surfaces consacrées aux activités économiques et par conséquent en taille.

La recherche de terrains par les entreprises conduit à des développements économiques dans le sud de l'Oise, le long de l'A1 et dans le sud Compiègnois. Les entreprises profitent pleinement de la proximité du marché de l'ile de France et des grandes infrastructures : Aéroport de Roissy et son pôle d'emploi, autoroute A1, TGV auxquels s'ajoutera le canal Seine-Nord-Europe.

La vallée de l'Oise fait partie de cette dynamique mais de façon inégale : le Compiègnois, contrairement aux Deux Vallées, voit son emploi se développer. Les habitants des deux Vallées sont de plus en plus nombreux à occuper des emplois dans le Compiègnois ou le sud de l'Oise.

Des projets de développement économiques apparaissent au sud et à l'Est de Compiègne (Bois de Plaisance, plateau de Carlepont). Les Deux Vallées et le Noyonnais ne participent pas encore à ce mouvement d'implantations économiques malgré l'amélioration constante de la qualité des infrastructures.

De nouvelles infrastructures

Deux projets majeurs modifient en profondeur les Deux Vallées.

La mise en service de la D1032 en 2 fois 2 voies a eu dans le sud du territoire plusieurs effets. En détournant de l'ancienne RN un trafic de transit, elle a amélioré la qualité de vie des habitants. Elle a rendu le territoire plus accessible tant pour les habitants que pour les entreprises. Les mêmes effets bénéfiques sont attendus de la mise en service à venir de la prolongation Ribécourt - Noyon.

Le canal Seine-Nord Europe constitue à la fois une infrastructure économique majeure et un profond remaniement du paysage de la vallée de l'Oise.



Des potentiels

Les quais qui seront aménagés à Thourotte - Montmacq et à Ribécourt et, indirectement, les nouvelles infrastructures portuaires hors du territoire (port polyvalent au nord de Noyon, terminal à conteneurs à Longueil-Sainte Marie, terminal fluvial au Meux) auront un impact économique. L'aménagement du canal nécessitera la réfection d'ouvrages de franchissement, des terrassements importants et la traversée de prairies humides aux paysages caractéristiques. C'est l'opportunité de créer des infrastructures tout en préservant la qualité des paysages.

La stratégie de développement

La stratégie choisie consiste à combiner un **développement économique volontariste** mais dans le cadre d'une **croissance maîtrisée** de manière à ne pas perdre les atouts dont dispose le territoire.

Un développement à stimuler :

L'augmentation de l'emploi a pour but de réduire le chômage mais aussi, face à une croissance résidentielle attendue, d'améliorer le taux de couverture emplois/ actifs du territoire, et donc de rapprocher les emplois des lieux de résidence et de limiter les déplacements domicile-travail. Ce développement s'appuiera sur une diversification de l'économie locale, fondée sur la présence de grandes entreprises, vers le tertiaire et l'économie résidentielle.

Il suppose une attractivité forte pour les entreprises mais aussi pour les résidents dans le cadre de la dynamique de développement du sud et de la vallée de l'Oise.

Un développement à maîtriser :

La croissance résidentielle doit être maîtrisée.

Elle doit être suffisante pour répondre aux besoins des résidents, diversifier l'offre, améliorer l'offre locative et sociale, accueillir des populations nouvelles.

Elle doit être mesurée pour réduire les distances entre lieux d'emplois et de résidence et limiter les déplacements.

Elle doit se faire dans le cadre d'outil de maîtrise foncière, ne pas provoquer la banalisation de paysages urbains, assurer un urbanisme de qualité et maintenir la qualité des paysages et du cadre de vie.

De manière à ne pas obérer les capacités de développement à long terme du territoire et suivant le principe d'une utilisation économe de l'espace, la densité moyenne des opérations de logements sera légèrement augmentée par rapport aux densités constatées en lotissements.

Un développement à organiser

L'efficacité du Scot doit résulter de la combinaison équilibrée du volontarisme en matière de développement et de la maîtrise du développement résidentiel.

Elle suppose la mise en œuvre de politiques locales qui concourent à une nouvelle attractivité et à un développement équilibré du territoire (paysages et patrimoine, urbanisme, infrastructures, image du territoire)

Seconde partie

Les Deux-Vallées demain

Un développement à stimuler

Impulser le développement économique

Le développement économique a plusieurs objectifs :

- Réduire l'importance du chômage, qui reste important (9.5 % en 2005 dans la zone d'emplois de Compiègne au sens du BIT). La création d'emplois dans les Deux Vallées concernera en particulier les chômeurs les moins mobiles.
- Améliorer le taux de couverture emplois/actifs. Actuellement il est de l'ordre de 58%, c'est à dire que plus de 40% des actifs doivent rechercher leur emploi hors du territoire. Ce taux pourrait remonter à 66% avec la mise en œuvre des objectifs du Scot.
- Rapprocher les emplois des lieux de résidence. La tendance est à l'augmentation des distances parcourues pour aller travailler, favorisée par l'amélioration des infrastructures et de l'équipement des ménages en véhicules. Dans le cas des Deux Vallées, cela se traduit par des déplacements principalement vers le sud par la D 1032 avec les conséquences négatives pour les salariés et pour l'environnement.
- Eviter les déséquilibres des finances publiques locales qui seraient occasionnées par un développement uniquement résidentiel.

L'objectif adopté par le Scot est volontariste : création de 1500 emplois en 10 ans, ce qui constitue une augmentation de 23 %.

Il devra être atteint par :

- Le maintien et le confortement des entreprises présentes sur le territoire
- L'économie résidentielle, c'est à dire liée au lieu de résidence des habitants. Elle comprend les commerces de proximité, les loisirs, les services à la personne publics et privés. Ces emplois seront induits par l'accroissement de la population mais aussi par le vieillissement de la population qui nécessite des services à la personne plus importants.
- La poursuite de la diversification de la structure des entreprises locales vers plus de services.
- L'arrivée de nouvelles entreprises.

L'attractivité du territoire pour de nouvelles entreprises dépendra de la **qualité des parcs d'activité** et plus généralement de l'attractivité du territoire pour les cadres et les salariés, en termes de cadre de vie et de services.

Résoudre les problèmes de logement et préparer l'accueil de populations nouvelles

L'étude sur le logements réalisée en 1997 par la CC2V, comme l'étude PLH en cours, constatent un niveau de construction dans les Deux Vallées (50 logements par an) très inférieur au rythme jugé nécessaire à la solution des problèmes de logements constatés (120 logements par an recommandés en 1997). Il en résulte un manque de logements locatifs sociaux et une quasi-absence de logements locatifs privés, et des prix d'acquisition de logements ou de terrains à bâtir en hausse qui empêchent les locataires d'accéder à la propriété.

Le Scot prévoit face à ce constat et la probable poussée de la demande émanant de nouveaux arrivants, de :

- Augmenter le rythme de construction, pour disposer d'une offre suffisante pour faire face aux demandes et peser sur les prix.
- Améliorer l'offre locative et sociale, diversifier l'offre pour améliorer les parcours résidentiels, diversifier des offres adaptées à tous les niveaux de revenus, en favorisant la mixité sociale.

L'objectif d'augmentation du parc de logements sur 10 ans est fixé à : **1 800 logements**

Par ailleurs le parc social est actuellement concentré sur Thourotte, Ribécourt-Dreslincourt et Cambronne les Ribécourt. Une répartition plus équilibrée sur le territoire doit être recherchée.

Donner aux Deux Vallées une nouvelle image et une nouvelle attractivité

L'image et l'attractivité du territoire seront la résultante de la mise en œuvre de politiques sectorielles cohérentes et complémentaires :

- Accueil et services rendus aux entreprises
- Habitat : production de logements de qualité et adaptés à la diversité des besoins.
- Urbanisme et architecture : maîtrise de la qualité des urbanisations nouvelles en favorisant la diversité des formes urbaines, en évitant grâce à des efforts de conception l'uniformité des lotissements de maisons individuelles, en soignant l'intégration paysagère des constructions, en introduisant des architectures nouvelles.
- Développement durable
- Mise en valeur des espaces naturels et accessibilité aux habitants.
- Qualité des services et des moyens de transports.



Un développement à maîtriser

Maitriser l'urbanisation résidentielle

L'accroissement inéluctable de la région Ile de France s'opère pour partie par la recherche de plus en plus loin de Paris de terrains à bâtir et de logement moins coûteux. Si cette demande se révèle à grande échelle sur le territoire des Deux Vallées, le risque est important de voir se reproduire ce qui est constaté dans toutes les agglomérations en développement rapide : la multiplication des lotissements de maisons individuelles, aux formes identiques, conçus sans soucis d'intégration au contexte local.

L'objectif de maitrise de ce développement sera obtenu en fixant un **objectif modéré** d'accroissement du parc : 1800 logements en 10 ans

Par ailleurs les collectivités doivent définir une stratégie foncière et opérationnelle et utiliser les **outils** dont elles disposent :

- **PLU** : il peut comprendre des orientations d'aménagement sur les zones à urbaniser, imposer une conception d'ensemble des nouveaux quartiers à aménager, instituer des PAPA (périmètres en attente d'opération d'aménagement) pour geler les permis de construire en l'attente d'un projet.
- **Maitriser le foncier** en utilisant le DPU (droit de préemption urbain), en mettant en place des ZAD (zones d'aménagement différé) sur les zones à urbaniser à moyen terme, en constituant des réserves foncières, en utilisant les outils publics disponibles (projet d'EPF).
- Préférer des **opérations d'ensemble** (lotissement ou ZAC) plutôt que les permis de construire diffus.
- Lotissements: imposer à l'aménageur la présence d'un **concepteur** (architecte ou paysagiste) et d'un cahier des charges
- Choisir les opérateurs de logements et négocier la **programmation** (mixité de produits – mixité sociale)
- Négocier la bonne prise en compte par les opérateurs des **services** publics (ordures ménagères, poste, transports en commun, chemins piétons, pistes cyclables, circulation des personnes à mobilité réduite...)

La nature des outils à utiliser dépend des enjeux et des priorités de chaque projet. La maitrise de ces outils nécessite la présence d'une **ingénierie** auprès des communes, notamment de communes petites ou moyennes dépourvues de services très structurés.

Economiser l'espace pour préserver l'avenir

Le territoire dispose d'une capacité d'accueil d'urbanisations nouvelles limitée, du fait de la part importante prise par les espaces naturels et à protéger. Le Scot se fixe des objectifs quantifiés à 10 ans. Cette échéance correspond à la prochaine révision obligatoire du Scot. Mais celui-ci doit envisager l'avenir à plus long terme. Il faut veiller à ce qu'une part trop importante du potentiel de développement ne soit pas consommée dans les 10 ans pour ne pas obérer l'avenir au delà de cette échéance.

Par ailleurs le principe de l'utilisation économe de l'espace est inscrit dans le code de l'urbanisme et doit être suivi dans le respect des principes du développement durable.

Deux mesures tendent à cet objectif :

- Utiliser en priorité à l'urbanisation nouvelle, et dans la mesure de la faisabilité économique des projets, les ressources du **renouvellement urbain** : constructions des terrains en « dents creuses » ou inclus dans le tissu urbain, réhabilitation de bâtiments existants, réhabilitation ou reconstruction des friches résidentielles, industrielles ou commerciales, amélioration de l'habitat.
- **Augmenter modérément la densité des constructions** pour atteindre une moyenne de 25 logements /ha. Cette moyenne à l'échelle du territoire inclut des situations très diverses en centre urbain, périphérie ou milieu rural, qui correspondront à des formes urbaines (collectif ou individuels plus ou moins denses) et des densités adaptées à chaque situation.

La capacité en espace urbanisable pour l'habitat, estimée sommairement dans les documents d'urbanisme sur la base d'une densité moyenne de 25 logements à l'ha, est de 3 400 logements. **Cette capacité est utilisée pour moitié par les 1 800 logements prévus dans les 10 ans et sur 72 ha.**

Les surfaces nécessaires aux développements économiques sont estimées à 70 ha. Elles correspondent aux projets de zones d'activités d'ores et déjà à l'étude sur les communes de Thourotte/Longueil-Annel et Ribécourt-Dreslincourt.

Contribuer à un développement durable

Parmi les scénarios étudiés, celui choisi par le Scot a été jugé le meilleur compromis au regard des critères du développement durable : développement économique, développement social et préservation de l'environnement.

La préoccupation de la préservation de l'environnement, outre les soucis d'utilisation économe de l'espace mentionné ci-dessus, sera appliquée notamment dans les domaines suivants :

- **Protection des espaces naturels** : l'urbanisation évitera, outre les espaces naturels protégés, les fonds de vallées de l'Oise et du Matz. Les limites d'urbanisation au contact des espaces boisés ou sensibles feront l'objet de mesures de protection.

- **Protection du patrimoine** bâti ou paysager urbain et rural.
- **Utilisation de techniques écologiques** dans l'aménagement et les constructions. Les techniques suivantes seront favorisées :
 - **Utilisation des contraintes naturelles (orientation, exposition au vent, adaptation au sol...)**
 - **Efficacité énergétique des bâtiments, utilisation d'énergies renouvelables.**
 - **Réserver l'eau potable aux usages nobles ;**
 - **Récupération des eaux de pluies**
 - Maitrise des eaux pluviales, notamment par des techniques d'assainissement alternatif (gestion à la source des eaux pluviales urbaines)
- **Protection de la ressource en eau**
 - Maitrise des eaux usées dans le cadre des zonages d'assainissement et par la mise aux normes des dispositifs d'assainissement (compatibilité avec l'objectif de bon état des eaux superficielles et souterraines imposé par la DCE à l'horizon 2015)
 - Mise en place des Services Publics d'Assainissement Non Collectifs.
 - Protection des captages.
- Prévention des inondations par :
 - la gestion des eaux de ruissellement par bassin versant
 - favoriser les techniques alternatives ou prévoir des ouvrages tampons suffisamment dimensionnés
 - la préservation des zones d'expansion des crues présentes dans la vallée (limitation de l'urbanisation dans les zones inondables).
- Transport de personnes : les **modes doux de déplacements** (marche à pied, vélo) seront favorisés par de nouvelles infrastructures. La poursuite de la mise à 2 fois 2 voies de la D 1035 permettra de réduire les nuisances occasionnées par les traversées d'agglomérations.
- Transports de marchandises : La mise en services du canal Seine-Nord-Europe permettra la réduction du trafic de transit de marchandises
- Nuisances sonores et qualité de l'air. La réduction de la circulation routière sera favorisée par le rapprochement des emplois et des lieux de résidence, ainsi que par les renforcements des transports collectifs.



Un développement à organiser

Les objectifs du SCOT conduisent à une programmation fine des espaces de développement afin que les atouts du territoire ne soient pas progressivement annihilés par l'urbanisation qui remettrait en cause à long terme les moyens du développement.

Il s'agit là de l'application locale du développement durable : faire en sorte que les choix soient des choix raisonnés, durables, ancrés dans une consommation des ressources du territoire « soutenable » à long terme.

De ce point de vue, les objectifs du SCOT supposent à la fois un développement économique volontariste et un développement résidentiel maîtrisé.

La pression francilienne, aujourd'hui moyenne, peut à tout moment devenir forte : c'est sur l'équilibre habitat/emploi que se jouera la capacité du territoire à poursuivre ses propres objectifs dans le cadre d'une expansion de l'agglomération parisienne probable à long terme.

Les Deux-Vallées, au travers du SCOT, expriment fortement leur volonté de constituer un ensemble harmonieux où l'emploi se rapproche de l'habitat. Pour y parvenir, les actions quantitatives (les surfaces à urbaniser), mais également les actions qualitatives devront être utilisées :

- **Une attractivité forte du territoire** devra être développée vis à vis des entreprises, grâce à la qualité des zones d'activités mais aussi du cadre de vie et de la qualité des services aux personnes. Le Scot doit organiser et faciliter les politiques locales pour qu'elles concourent à cette attractivité et à un développement équilibré du territoire.
- Les atouts du territoire en matière de **paysage et de patrimoine** devront être préservés et valorisés, notamment les espaces naturels et agricoles, les paysages urbains, le petit patrimoine, les limites d'urbanisation et les entrées de villes.
- **L'urbanisme** mis en œuvre devra concilier les impératifs de protection des paysages et du patrimoine et l'introduction d'une variété de forme d'urbanisation et d'architectures. Ils devront inciter à la qualité environnementale. La qualité de l'urbanisme pourra s'appuyer sur une stratégie de maîtrise foncière et opérationnelle organisée.
- Les nouvelles **infrastructures** et améliorations de moyens de déplacements conforteront les objectifs déjà cités : développement des services aux personnes et aux entreprises, pour une meilleure attractivité du territoire.

Le changement d'**image du territoire** introduit par des formes urbaines adaptées et la qualité urbaine des aménagements peut être un facteur puissant d'attractivité.

Les objectifs quantitatifs du Scot

	2007		2017
Population	24 000 hab.	+2 600 hab.	26 600 hab.
Actifs	10 800		12 000
Logements	9 400 log.	+1 800 log.	11 200 log.
Emplois	6 400	+1 500	7 900
<i>Surfaces nouvelles affectées à l'habitat</i>		<i>+72 ha</i>	
<i>Surfaces nouvelles affectées aux activités</i>		<i>+70 ha</i>	
<i>Taux de couverture emplois / actifs</i>	<i>58 %</i>		<i>66%</i>

Troisième partie

Les moyens d'action des Deux-Vallées

Les espaces à préserver

L'environnement des Deux Vallées constitue une richesse à préserver et un potentiel à valoriser.

Espaces naturels

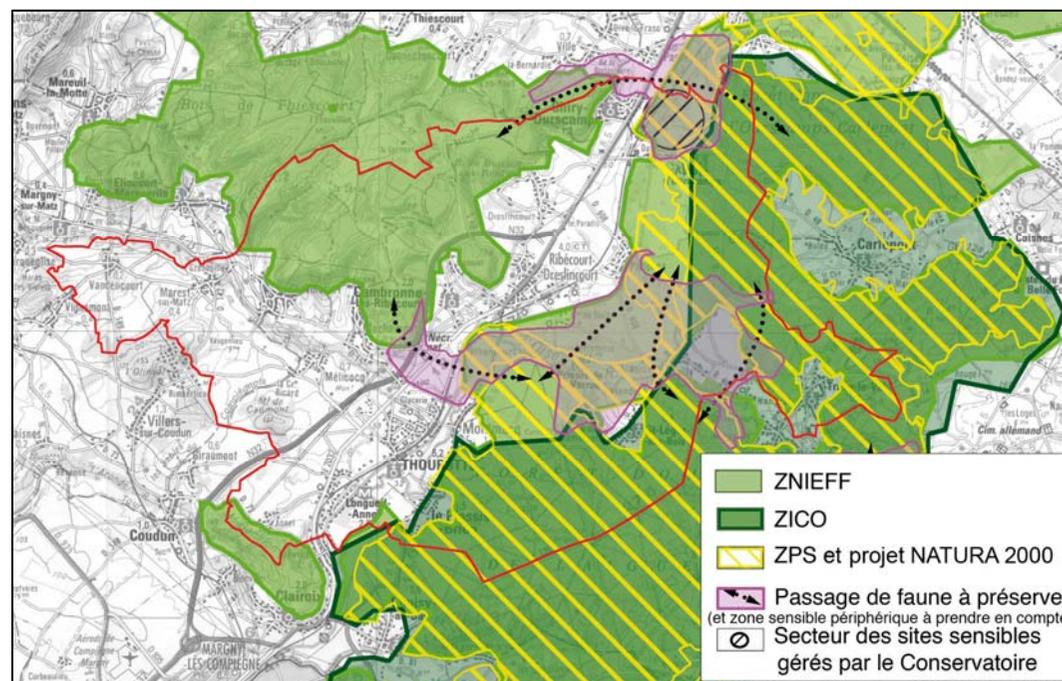
Les espaces naturels, particulièrement importants sur les Deux Vallées seront non seulement préservés mais aussi mis en valeur :

- Massifs boisés du mont Ganelon, du massif de Thiescourt/Attiche, des forêts domaniales de Laigue et d'Ourscamp - Carlepont. Ces massifs sont inventoriés en ZNIEFF et constituent des espaces écologiques de grande valeur et des lieux de détente appréciés.
- Les fonds de la vallée de l'Oise, par ailleurs en grande partie en zone inondable et en ZNIEFF pour ses prairies alluviales, constituent des espaces remarquables à préserver.

Espaces agricoles

Les surfaces agricoles utiles en 2000 couvraient 3 613 ha.

Ces surfaces constituent une activité économique notable occupant une centaine d'emplois. Des développements d'urbanisation prévus s'étendront sur près de 140 ha dans les 10 ans à venir. Ils concerneront nécessairement des exploitations agricoles et les précautions devront être prises pour éviter autant que possible de nuire à la viabilité des exploitations.



Paysages urbains et ruraux

Un des objectifs centraux de la politique d'aménagement et d'urbanisme des Deux Vallées est de préserver les paysages de qualité existants et de créer des paysages nouveaux qui valorisent l'image du territoire et le cadre de vie des habitants. Cela concerne notamment :

Les paysages urbains :



Les constructions en zones denses pourront user de formes variées (pavillonnaires plus ou moins denses, petits collectifs ou formes intermédiaires) dans un souci de composition urbaine et d'articulation sur le tissu urbain préexistant.

Les villages

Les constructions en cœur de villages devront respecter le patrimoine bâti existant. Les extensions formeront des prolongements articulés aux espaces publics existants et en respectant la morphologie du village et son adaptation au relief.



Les entrées de ville

Les entrées sur les axes de circulation importants sont par définition très fréquentés et soumis à une pression immobilière importante, notamment commerciale. Ils constituent des facteurs d'image forts du territoire.

Les zones d'activités

La qualité des aménagements valorise les entreprises qui s'y implantent, ce qui constitue un des critères de décision d'implantation



Les infrastructures

La qualité de l'insertion paysagère concerne au premier chef le canal Seine-nord-Europe.

Les paysages agricoles et lointains

Les vues lointaines sur les reliefs, espaces agricoles et urbanisation montrent l'importance de l'intégration paysagère notamment des bâtiments agricoles et industriels

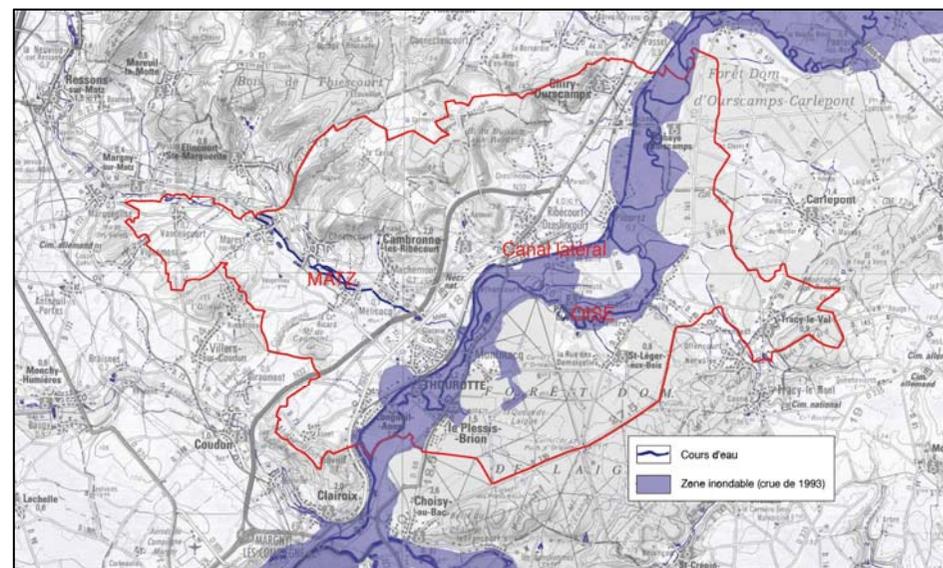
La qualité des paysages et de l'environnement imposent de ne pas urbaniser en fond de vallée du Matz, ni de trop développer sur les coteaux en maintenant des espaces agricoles entre les villages.



Zones de risques

Risques technologiques : le Scot prend en compte l'existence des périmètres de protection autour des sites SEVESO sur la commune de Ribécourt-Dreslincourt.

Zone inondable : le Scot contribuera à la lutte contre les inondations en prévoyant des règles d'urbanisation cohérentes avec les dispositifs existants ou en cours d'études par les collectivités locales, notamment l'atlas des zones inondables et les Plans de prévention des risques d'inondation (PPRI).



Les activités économiques

Le volontarisme du Scot pour augmenter le nombre d'emploi doit l'amener à favoriser tous les domaines d'activités pouvant être développés sur le territoire :

Les PME et les grandes entreprises : La stratégie de diversification du tissu économique, actuellement constitué de grandes entreprises industrielles, conduit à se doter des moyens d'accueillir les entreprises de tailles diverses, industrielles ou de services, profitant éventuellement de la présence des grandes industries de la vallée de l'Oise pour faire de la sous-traitance industrielle, du services aux entreprises ou de la recherche-développement.

Les services et l'artisanat : Le développement résidentiel et économique favorisera le renforcement de petites entreprises de services et d'artisanat. Ce secteur d'activité inclut les services aux personnes rendus de plus en plus utiles par le vieillissement de la population.

Le commerce : Il comprend le commerce traditionnel et surtout la distribution par grandes et moyennes surfaces. Son développement s'appuiera sur l'accroissement de la population et la nouvelle accessibilité du territoire par la D 1032 mise à 2 fois 2 voies.

L'agriculture : Malgré la tendance générale à la diminution de l'emploi agricole du fait de la concentration des exploitations, le Scot veillera à ce que la création d'infrastructure et les développements urbains évitent de mettre en cause la viabilité des exploitations.

Le tourisme : La préservation et la mise en valeur du patrimoine naturel et architectural, mais aussi l'attractivité nouvelle du territoire liée en particulier à ses projets (canal) permettront un renforcement de ce secteur d'activités. La restauration et l'hôtellerie sont aussi un facteur d'attractivité pour les entreprises.

Le Scot prévoit l'accueil des entreprises :

Les **petites entreprises** de services et d'artisanat ont leur place dans le tissu urbain des communes quelles que soient leur importance.

Dans les nouveaux quartiers, le principe de **mixité fonctionnelle** sera recherché en n'interdisant pas la présence d'activités ne présentant pas de nuisances dans les quartiers d'habitat.

En milieu rural, les implantations de PME industrielles existantes seront préservées, de petites zones d'activités étant possibles, si elles ne nuisent ni à l'habitat et sous condition d'une bonne intégration paysagère.

Les zones d'activités économiques seront un facteur d'attractivité essentiel. Deux nouvelles zones d'activités sont d'ores et déjà à l'étude aux deux points d'accès à la nouvelle D 1032 à 2 fois 2 voies à Ribécourt-Dreslincourt et Thourotte. Leur efficacité tiendra à leur qualité d'aménagement, à leur niveau d'équipement (haut débit) et éventuellement leurs services communs (déchets, surveillance, entretien, locaux d'accueil, services postaux...). Leur image, comme celle du territoire, bénéficiera de la qualité environnementale des aménagements.

Les **quais** qui seront aménagés à Thourotte - Montmacq et à Ribécourt-Dreslincourt sur le canal Seine-Nord-Europe constitueront un atout supplémentaire pour les entreprises riveraines et locales

Les zones commerciales. Il s'agit d'organiser de la façon la plus attractive, fonctionnelle pour les clients, mais aussi en assurant un paysage urbain de qualité, l'implantation de moyennes surfaces en entrées de ville. Les sites desservis par les deux accès à la D1032 peuvent accueillir des projets commerciaux d'une certaine ampleur, en concurrence avec ceux de Noyon ou du Compiégnois.

Le logement

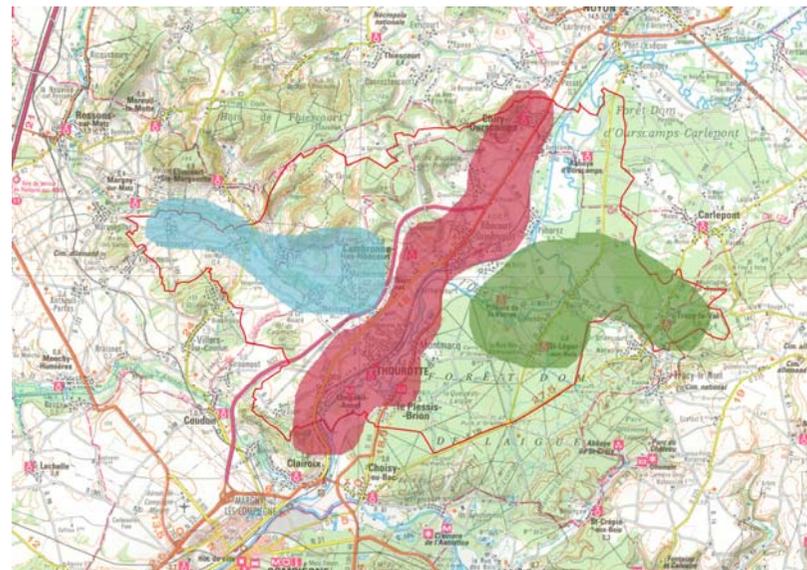
Une répartition équilibrée du développement résidentiel

L'urbanisation prévue sur 10 ans nécessite de consacrer 72 ha à l'urbanisation résidentielle. Les nouveaux logements devront être répartis entre les trois sous-ensembles du territoire.

Vallée de l'Oise où sont situés l'essentiel des logements, des besoins et des capacités d'accueil. Les nouveaux logements se répartiront entre zones urbaines et périphériques de densité variable selon les nouveaux quartiers aménagés.

Vallée du Matz où la pression immobilière sera forte mais où le développement doit être envisagé avec prudence pour rester à l'échelle des villages et compte tenu de la sensibilité des paysages. Les constructions seront conçues en prolongement des structures des villages dans le respect de leur patrimoine et de leurs formes urbaines.

Communes en forêt (Bailly, Saint Léger-aux-Bois, Tracy-le-Val). Les constructions, en nombre nécessairement limité par les contraintes environnementales, renforceront les villages en respectant les lisières de forêts.



Secteur	communes	Logements 2005 (1)	Logements 2007 (2)
Vallée de l'Oise	Cambronnes les Ribécourt, Chiry-Ourscamp, Longueil-Annel, Montmacq, Pimprez, Le Plessis-Brion, Ribécourt - Dreslincourt, Thourotte	7 314 (79%)	7 370 (79%)
Vallée du Matz	Chevincourt, Machemont, Marest-sur-Matz, Mélicocq, Vandélicourt	1 136 (12%)	1 150 (12%)
Forêt	Bailly, Saint Léger-aux-Bois, Tracy-le-Val	867 (9%)	880 (9%)
Deux Vallées		9317 (100%)	9400 (100%)

(1) source Filocom

(2) estimation

Diversifier l'offre

La réponse aux besoins de logements passe par une répartition de la production équilibrée entre différents types de besoins. Il est en particulier nécessaire que puisse se réaliser le « parcours résidentiel » de chaque ménage en fonction de l'évolution de ses revenus, de la structure familiale. Sont ainsi nécessaires de petits logements locatifs pour jeunes salariés et familles de tailles réduites, des logements locatifs familiaux, des logements en accession à la propriété individuelle en périphérie, des logements en accession à la propriété en centre ville, des logements adaptés à certains besoins spécifiques notamment des personnes âgées.

La production de logements sur les Deux vallées devra offrir la diversité de choix des solutions de logements permettant de répondre aux besoins et à la fluidité du marché. Il faudra notamment :

- Augmenter le rythme de construction, insuffisant ces dernières années pour répondre aux besoins
- Disposer d'une offre suffisante pour faire face aux demandes nouvelles et peser sur les prix
- Favoriser la constitution d'une offre de logements locatifs privés, neuf et rénovés.
- Améliorer l'offre locative sociale et mieux la répartir sur le territoire.
- Créer une offre en accession sociale à la propriété ou accessible à la primo-accession aux résidents des Deux Vallées.
- Diversifier l'offre pour améliorer les parcours résidentiels et pour répondre à la variété des niveaux de revenus.
- Améliorer le parc existant et notamment résorber l'habitat indigne.
- Prendre en compte les besoins particuliers des personnes à mobilité réduite.
- Maitriser par des procédures et avec des opérateurs public et privés, l'offre nécessaire à la satisfaction de besoins locaux

Diversifier les formes urbaines

La production de logements privilégie le logement individuel sur lot libre ou l'achat. La production de logements sociaux est elle même de plus en plus orientée vers le logement individuel. Ce mode de développement est fortement consommateur d'espace, éloigne les habitants des services, génère plus de déplacements automobiles, tend à uniformiser les paysages.

Les nouvelles opérations s'attacheront à diversifier les densités et formes d'urbanisation :

Logement individuel isolés (lotissements) plus ou moins dense qui constituera l'essentiel de la construction. La densité dépend de la surface des parcelles et du nombre de niveaux des maisons, mais peu des règles d'implantation. Elle peut être augmentée sans obérer les espaces extérieurs utiles par des constructions (autorisations de construire en mitoyenneté, apignonement)



Logement individuel groupé, suivant des formules plus denses en milieu urbain : logements jumelés, en bande ou maisons de ville.



Logement collectif de hauteur adaptée au tissus urbain ou intermédiaire (individuel superposé)



Les services

Services aux personnes

La politique de **services publics** de proximité mise en œuvre par les communes et la Communauté de Communes des Deux Vallées se poursuivra. Le maintien et l'amélioration des services publics seront favorisés par l'augmentation attendue de la population.

L'organisation de **l'enseignement secondaire et supérieur** sur le territoire (collèges de Thourotte et de Ribécourt-Dreslincourt, lycées Jean Calvin à Noyon, Lycée professionnel horticole et CFA à Ribécourt-Dreslincourt) devra évoluer en fonction de la démographie et des formations nécessaires aux entreprises.

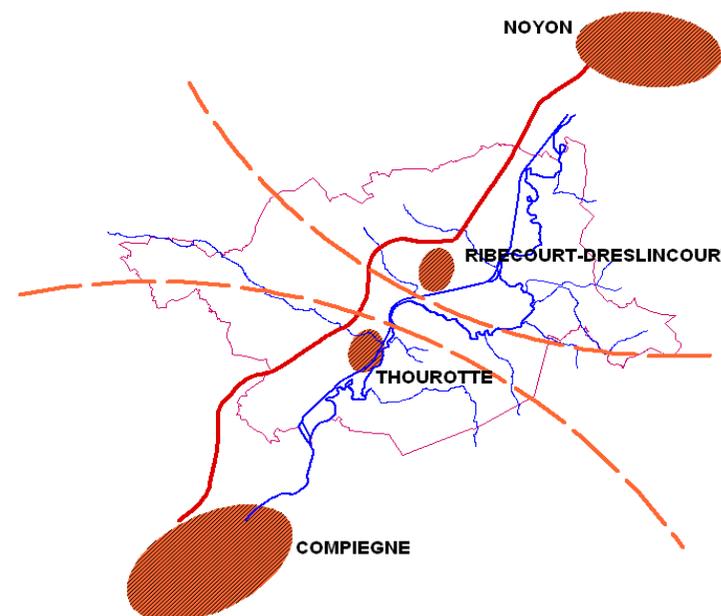
Les services à la population devront s'adapter aux évolutions démographiques, notamment au vieillissement de la population actuellement résidant dans les Deux Vallées. Leur développement sera facilité par l'arrivée de populations nouvelles.

Les **services commerciaux** se renforceront à la demande de la population croissante. Leur implantation concourra au renforcement des centralités de Thourotte et de Ribécourt et profitera de la nouvelle desserte constituée par les accès à la D 1032.

Les **équipements publics de rayonnement intercommunautaire**, situés à Noyon et à Compiègne, sont proches du territoire et complètent l'offre locale : équipements commerciaux, culturels, sportifs, hospitaliers.

Services aux entreprises

Le développement de services aux entreprises fait partie de la dynamique économique qui est recherchée à travers la création d'une attractivité du territoire.



Les infrastructures

Réseau routier

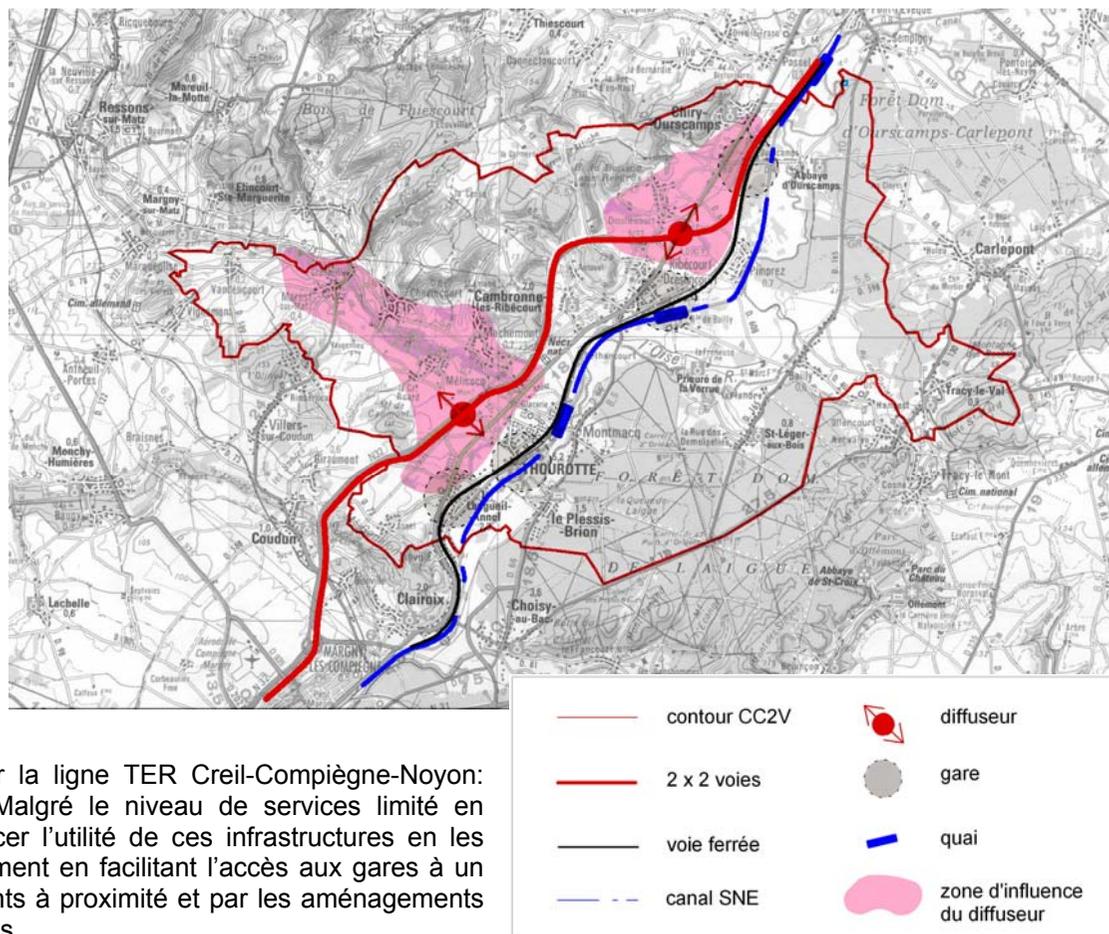
L'achèvement de la D 1032 permettra d'assurer une fluidité de la circulation dans la vallée de l'Oise de Compiègne à Noyon avec deux points d'accès à Thourotte et Ribécourt. Il structurera le territoire en donnant une nouvelle accessibilité au territoire et polarisera la pression foncière autour des accès.

Le réseau routier secondaire constitue un maillage efficace du territoire. Il fera l'objet d'amélioration notamment :

- la restructuration des accès Est à Thourotte à l'occasion de réalisation du canal Seine-Nord-Europe.
- l'aménagement des traversées d'agglomérations pour mettre à profit la suppression des trafics de transit et en améliorer la qualité d'espace public pour les riverains
- le renforcement de la RD 15 Thourotte - Ressons

Les gares

Le territoire bénéficie de la présence de 4 gares sur la ligne TER Creil-Compiègne-Noyon: Longueil-Annel, Thourotte, Ribécourt et Ourscamp. Malgré le niveau de services limité en nombre de trains, la stratégie du Scot est de renforcer l'utilité de ces infrastructures en les intégrant au système de transport du territoire, notamment en facilitant l'accès aux gares à un maximum d'habitants par les constructions de logements à proximité et par les aménagements qui facilitent le rabattement des passagers vers les gares.



Liaisons douces

Un réseau d'itinéraires cyclables comprenant des aménagements nouveaux de pistes cyclables sera développé.

La principale infrastructure cycliste nouvelle sera une voie aménagée dans le cadre de l'aménagement du canal Seine-Nord-Europe qui assurera la continuité à travers le territoire de la liaison européenne proposée au Schéma Régional Picardie Véloroutes et Voies Vertes. Cette voie empruntera les rives de l'ancien ou du nouveau canal, ou s'en écartera en assurant sa continuité.

Le réseau de chemins piétons sera conservé et complété. Les cheminements piétonniers en milieu urbain seront améliorés pour faciliter ce mode de déplacements. Les aménagements de voiries seront conçus de manière à faciliter les déplacements de personnes à mobilité réduite.

Réseau à haut débit

Le réseau en cours de réalisation par la société TELOISE à l'initiative du Département de l'Oise comprend :

- Une boucle optique principale parcourant le département qui dessert notamment Thourotte et Ribécourt.
- De tronçons de fibre optique desservant des centraux téléphoniques, des stations hertziennes, des zones d'activités et certains établissements publics
- Des stations hertziennes, stations de base Wifi, ou faisceaux hertziens pour la couverture des zones rurales.

Ce réseau permettra la desserte d'une grande majorité des zones d'activités à un débit de 2 Mbits symétriques et des principales zones d'activités en fibre optique à très haut débit.

Les habitants bénéficieront du même niveau de service que dans les grandes agglomérations.

Le canal Seine-Nord-Europe

Ce projet, majeur pour le territoire, va avoir des impacts forts en terme économique mais aussi sur l'organisation des circulations et sur les paysages.

Les questions suivantes doivent être prises en compte dans la conception et la réalisation de l'ouvrage :

Inondations : le canal doit contribuer à réduire les risques d'inondations et leurs conséquences.

Réseau routier : le canal oblige à reconstruire les ponts et en particulier à repenser les accès Est à Thourotte. La solution adoptée pour remplacer les ouvrages existant dans le secteur de Montmacq - Thourotte devra améliorer la circulation automobile et favoriser les modes doux de déplacements : marche à pied et usage du vélo.



Paysages : le canal doit par la qualité de ses aménagements et de ses ouvrages contribuer positivement à la qualité des paysages de la vallée de l'Oise.

Ancien canal : Les portions de l'ancien canal non reprises dans le nouveau tracé, devront être étudiées et ré-aménagées pour demeurer des espaces utiles et valorisés.

Milieus naturels : les aménagements du canal ne doivent pas altérer la qualité des espaces naturels en matière de zones humides faune et flore. Ils devront assurer la continuité des corridors biologiques notamment permettre le franchissements du canal aux grands mammifères.

Aménagements économiques: Les quais à Thourotte et Ribécourt seront conçu en concertation avec la CC2V et les milieux économiques pour assurer le maximum de services et d'impact économiques.

Aménagements urbains et touristiques: la réalisation du canal sera mise à profit pour réaliser des aménagements urbains et touristiques et intégrer l'ouvrage à son contexte urbain et paysager. La conception du canal doit prendre en compte la possibilité de constructions de logements en bord du bief amont du canal, si nécessaire en adaptant le profil de l'ouvrage dans ces secteurs. Il doit prendre en compte les aménagements touristiques et résidentiels à Longueil-Annel, et l'accessibilité à la visite de l'écluse de Montmacq.

Ouvrages : La qualité architecturale des ponts et des superstructures de l'écluse de Montmacq contribuera à l'image du territoire.

Liaisons douces: Une voie de type vélo-route utilisable à des fins de circulation des vélos et piétons sera aménagée le long du canal sur toute sa longueur et en continuité avec les territoires voisins des Deux vallées. La continuité des cheminements sera assurée avec les voies et itinéraires cyclables actuellement pratiqués sur le territoire.

Les transports et les déplacements

Face aux constats de l'accroissement continu de la circulation automobile, des saturations sur le réseau secondaire et le sud Compiégnois, les Deux Vallées développeront les moyens suivants pour maîtriser la circulation routière :

- Renforcement de l'emploi sur les Deux Vallées pour limiter les déplacements domicile-travail hors du territoire.
- Renforcement des transports en commun.
- Renforcement des modes doux de déplacements.

Transports en commun

Transport à la demande : Les études sont engagées pour la mise en place d'un système de transports à la demande qui permettra :

- de faciliter les déplacements de personnes dépourvues de moyens de déplacement individuel.
- d'apporter une solution alternative à l'usage de la voiture et donc de lutter contre la multiplication des véhicules par ménage.

Train : l'augmentation de l'usage du train sera recherché

- par une amélioration des accès aux gares
- par une amélioration du niveau de service sur la ligne TER.
- en favorisant la construction des logements et établissements générateurs de trafic à proximité des gares.

Bus : Le réseau géré par le Département de l'Oise assurera les liaisons interurbaines. Il pourra être renforcé pour tenir compte de la mise en service de la D1032 en 2 fois 2 voies et assurer les liaisons directes vers les principaux pôles d'emploi dans et hors des Deux Vallées.

Modes doux de déplacements

La promotion de l'usage de la marche à pied, du vélo et des deux-roues sera faite par l'organisation d'itinéraires de déplacements offrant l'assurance de sécurité routière nécessaires à ce type de déplacement. Les nouveaux développements urbains devront prendre en compte les déplacements cyclistes et piétonniers en prévoyant les circulations nécessaires dans les opérations.



Les localisations stratégiques pour le développement

Le développement spatialisé des Deux Vallées devra suivre quelques grandes orientations pour assurer une cohérence entre implantations du développement et systèmes de déplacements et pour assurer la préservation des atouts paysagers et environnementaux du territoire.

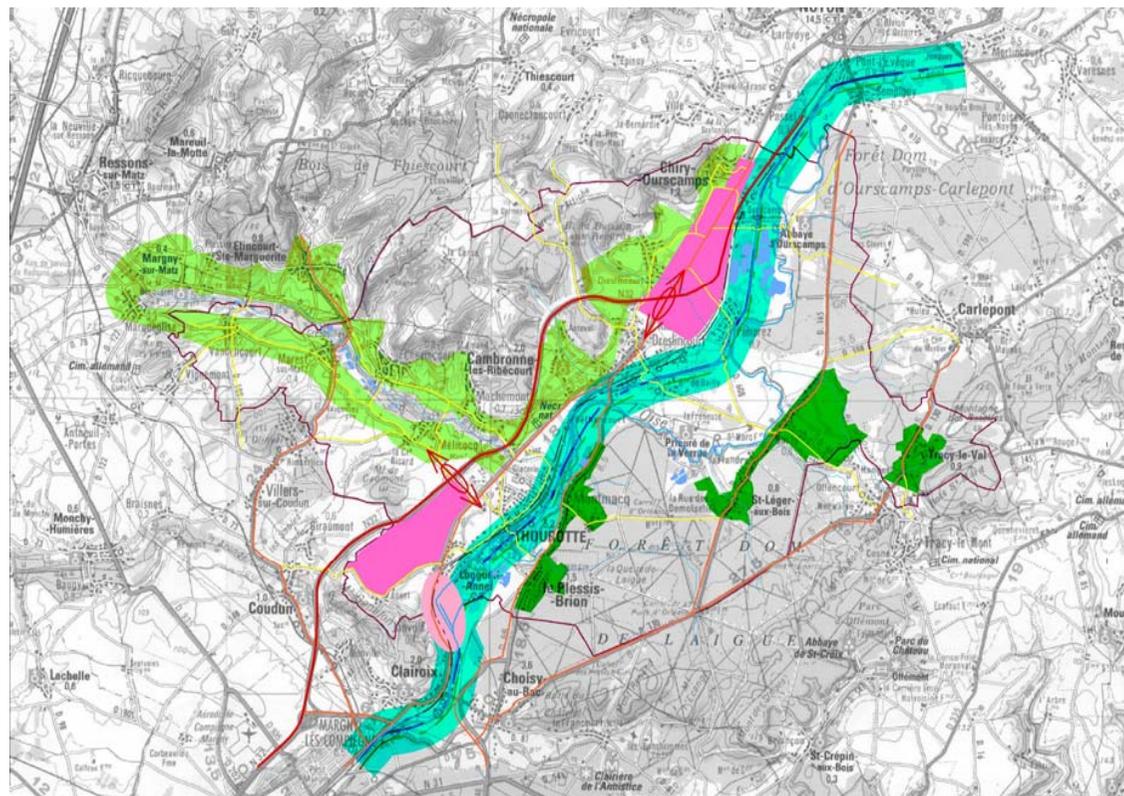
Le développement résidentiel et d'activités se réalisera au sein et en prolongement des urbanisations existantes.

Les deux secteurs stratégiques pour ce développement sont les espaces urbanisables aux sortir des accès à la D 1032.

Les coteaux et les secteurs au contact de la forêt sont des secteurs stratégiques particulièrement convoités et sensibles en terme de paysage et d'environnement.

Le site de Longueil-Annel autour des restructurations du canal est porteur d'opportunité d'aménagements résidentiels de qualité et touristiques.

Les rives du canal sont porteuses de réalisations économiques, environnementales, touristiques et d'infrastructures.



LES SITES STRATEGIQUES

 vallée de l'Oise : Thourotte - Ribécourt

 le canal à Longueil-Annel

 le pourtour forestier

 rives du canal SNE

 les coteaux

Conclusion

Un espace qui s'affirme

Le SCOT a l'ambition de confirmer, au centre du département de l'Oise, l'émergence d'un territoire doté d'un environnement préservé, d'un urbanisme maîtrisé et d'une croissance économique soutenue.

Dans ce cadre, il apporte sa contribution au développement de l'Oise et de la Picardie, et souhaite développer les institutions (Pays, etc...) qui permettent de prolonger les dynamiques existantes et de faciliter ses projets.

Cet espace qui s'affirme, sur la base de son propre projet de développement, entend également développer des coopérations avec son environnement, au profit de ses entreprises et de ses habitants, afin de faire progresser, sur le plan pratique, les dossiers qui ne sauraient être réglés à l'échelle de son territoire : infrastructures routières et fluviales, espaces d'intérêt environnemental en lisière du périmètre du SCOT, etc.

